

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du mardi 29 avril 2014
A 20 h 00

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit du mois d'avril, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-Les-Eaux, convoqués le dix-sept avril deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Véronique ABOUDRAR, Pascal AVRY, Bernard BILLARD, Jean-Claude CLANET, Danièle D'AGOSTIN, Françoise DELACHAT, Chrystel DI MEO-GUIGON, Julien DONZEL, Jeanne EXCOFFON, Gérard GAYET, Jean-Yves JACQUIER, Marie-Christine LOPEZ, Antoinette MÉLÉ, Maurice MEUNIER, Claude MULLER, Laurent NADAUD, Jean-Pierre PASSIN, Solange PLAISANCE, Gisèle PLUOT, Josette REMY, Yves THÉVENOT

Patrick ESTEVE est présent à partir du point n° 3 de l'ordre du jour

James HALLAY est présent à partir du point n° 3 b de l'ordre du jour

Sandrine CHUZEVILLE et Véronique ABOUDRAR sont présentes à partir du point n° 4 de l'ordre du jour.

Pouvoirs

Ginette GRUNENWALD donne pouvoir à Jeanne EXCOFFON

Isabelle BERNARD-CELLIER donne pouvoir à Maurice MEUNIER

Colette PALHEC-PETIT donne pouvoir à Marie-Christine LOPEZ

Absent excusé :

Thierry DORDOLO,

Secrétaire de Séance :

Josette REMY

Approbation unanime du compte rendu de la réunion du 23 Avril 2014

1) Présentation et approbation des comptes administratifs 2013 de la Commune, du Camping et du Cinéma

a) Rapport annuel sur la politique foncière de la Commune

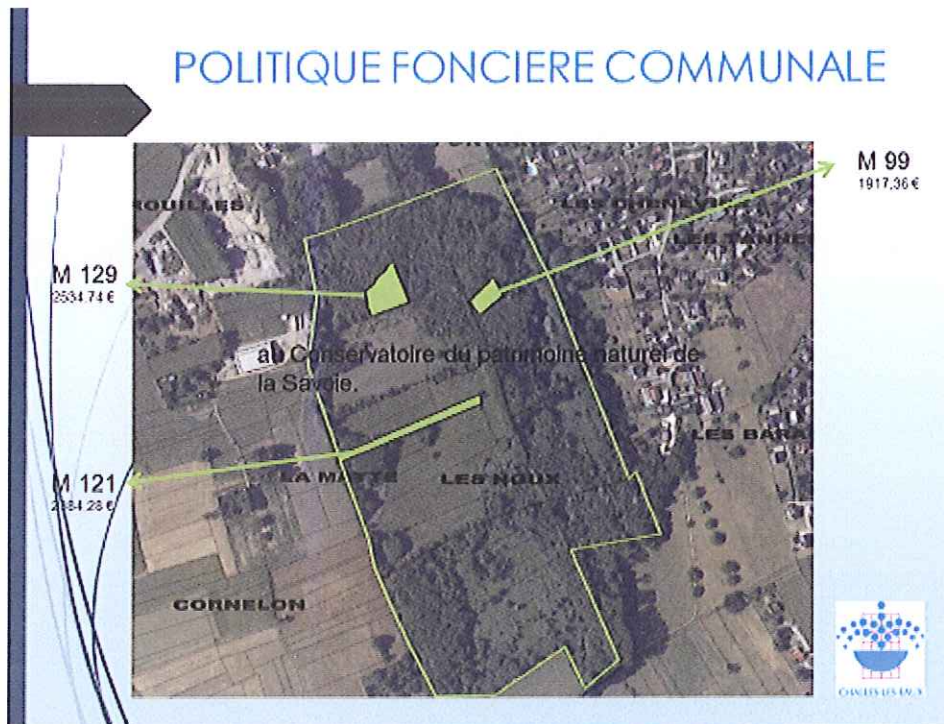
Sur proposition du Maire, en application de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le rapport annuel sur la politique foncière de la Commune :

Josette REMY présente en diaporama l'emprise du marais des Noux, et l'opportunité d'acquisition des parcelles sur ce site afin de les confier au Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

POLITIQUE FONCIERE COMMUNALE



Dépenses :

Acquisitions parcelles sur le site des Noux pour 6 386.38 €

- Parcelle M 99 d'une surface de 840 m² pour la somme totale frais inclus de 1 917.36 €
- Parcelle M 121 d'une surface de 2 010 m² pour la somme totale frais inclus de 2 384.28 €
- Parcelle M 129 d'une surface de 2 430 m² pour la somme totale frais inclus de 2 534.74 €

b) Compte administratif de la Commune

Josette REMY présente en préambule aux élus l'analyse du comptable public concernant les comptes de la commune.

1/ Des dépenses de fonctionnement qui ont progressé de moins de 5 % entre l'année 2012 et 2013. La commune est aussi prête à basculer au PFSV2 et à la signature électronique permettant la dématérialisation totale des échanges comptables avec la Trésorerie donc notamment des galas de papier.

2/ Des produits de fonctionnement qui ont augmenté en 2013 de 5,4 % donc plus vite que les dépenses suite à la progression notamment des bases fiscales ; ce qui permet de dégager un autofinancement pour les investissements accru par rapport à 2012 et de préserver la capacité d'endettement.

3/ Une politique d'investissement toujours dynamique marquée par le retour en 2013 à un niveau moyen de dépenses d'environ 2,5 millions d'Euros à l'identique des 5 dernières années à l'exception de l'année 2012 (+ plus 50 % avec l'opération du centre ville et de la maison des enfants).

4/ L'endettement décroît régulièrement et aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur les 4 dernières années.

5/ La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. La trésorerie fin 2013 s'élève à 2.933 K€ et a préservé un niveau élevé toute l'année.

6/ Quelques ratios à l'endettement en 2013 représente 0,94 année de produits de fonctionnement contre 1,4 en 2009 (1,4 est le seuil critique et 0,6 le résultat médian) ; la rigidité structurelle des charges qui mesure le poids des dépenses incompressibles par rapport aux recettes de fonctionnement est stable depuis 5 années soit 45 % (55 % est le seuil critique et 41 % le résultat médian).

7/ Des éléments de qualité comptable qui démontre un fonctionnement plutôt vertueux à savoir une bonne exécution du budget donc une maîtrise de la préparation et de l'exécution des dépenses ; des recettes exécutées au delà des prévisions et ce de façon très raisonnable ; l'exécution des dépenses d'investissement n'est que de moitié mois due à la passation de marchés publics qui exige une prévision des dépenses en totalité dès le départ mais une réalisation étalée dans le temps. La commune a été aussi fortement mobilisée pour finaliser son bilan (dernières mises à jour de l'état de l'actif et l'intégration définitive des travaux).

VALORISATION du COMPTE DE GESTION 2013

1/ Les budgets annexes du camping et de cinéma sont excédentaires et ne grèvent donc pas les finances de la commune

CONCLUSION : Une situation financière qui, au vu de ces éléments, est saine.



Sur proposition de Josette REMY, Première Adjointe, Présidente de séance,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget principal de la commune dressé par Daniel GROSJEAN, Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2013 dressé par le Comptable Public.

Fonctionnement

Dépenses =	4 429 879.90 €
Recettes =	5 962 294.56 €
Excédent =	+ 1 532 414.66 €

Investissement

	Réalisés	Restes à réaliser
Dépenses =	2 833 479 92 €	1 412 631.59 €
Recettes =	3 754 581.36 €	601 108.50 €
Solde excédent =	+ 921 101.44 €	

c) Compte administratif annexe du Camping

Sur proposition de Josette REMY, Première Adjointe, Présidente de séance,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe du Camping dressé par Daniel GROSJEAN, Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2013 dressé par le Comptable Public

Fonctionnement

Dépenses =	103 772.48 €
Recettes =	199 392.42 €
Excédent =	+95 619.94 €

Investissement

	Réalisés
Dépenses =	87 864.72 €
Recettes =	38 771.14 €
Solde déficit	- 49 093.58 €

c) Compte administratif annexe du Cinéma

Sur proposition de Josette REMY, Première Adjointe, Présidente de séance,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2013 du budget annexe du Cinéma dressé par Daniel GROSJEAN, Maire, qui se retire de la réunion du Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, et ne prend pas part aux délibérations et vote du compte administratif

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion 2013 dressé par le Comptable Public.

Fonctionnement

Dépenses =	133 332.68 €
Recettes =	186 161.32 €
Excédent =	+52 828.64 €

Investissement

	Réalisés
Dépenses =	12 387.73 €
Recettes =	20 351.01 €
Solde déficit	+7 963.28 €

2) Approbation des comptes de gestion 2013 de la Commune, du Camping et du Cinéma dressés par le comptable public

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2013 de la Commune, du Camping et Cinéma dressés par le comptable public et qui sont conformes aux comptes administratifs.

a) Compte de gestion de la Commune

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte de gestion annexe du Camping

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du Camping et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) Compte de gestion a nnexe du Cinéma

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du Cinéma et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer de l'état des restes à payer,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2013,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Prés entation et vote des budgets primitifs 2014 de la Commune

Le projet de budget primitif 2013 de la Commune a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 23 avril 2013.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget de la Commune pour ensuite procéder à son vote.

Cette année il est proposé aux élus de ne pas procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement, mais de le prévoir en prévisionnel en investissement en l'incluant au sein du prélèvement du fonctionnement en investissement.

a) V ote des taux 2014**Rapport de présentation de la fiscalité locale**

La Commune a décidé en 2013 d'augmenter de 1 % le taux des impôts locaux.

	<u>Base 2013</u>	<u>Taux 2013</u>	<u>Produit 2013</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 312 743	8.07 %	670 838
Taxe foncière (FB)	7 079 840	16.33 %	1 156 138
Taxe foncière non bâti (Fnb)	26 312	64.17 %	16 884
			<u>1 843 860</u>

Il est proposé en 2014 d'augmenter de 1 % le taux des impôts

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2014, en première lecture, les députés ont voté, le 15 novembre 2013, une revalorisation forfaitaire de 0,9%, en 2014, des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux. Cette revalorisation correspond à l'inflation prévisionnelle corrigée pour 2013 et s'ajoute aux 1 % d'augmentation des taux.

	<u>Base 2014</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Produit 2014</u>
Taxe d'habitation (TH)	8 439 000	8.15 %	687 777
Taxe foncière (FB)	7 238 000	16.49 %	1 193 546
Taxe foncière non bâti (Fnb)	25 200	64.80 %	16 329
			<u>1 897 652</u>

Jean-Claude CLANET prend la parole et rappelle la position de l'équipe minoritaire du Conseil municipal qui consiste à s'opposer à l'augmentation des taux des impôts, étant donné que cela a fait partie des promesses de campagne électorale.

Délibération pour le vote des impôts

Le Maire rappelle au Conseil municipal les taux 2013 :

Taxe d'habitation :	8.07 %
Taxe foncière bâties :	16.33 %
Taxe foncière non bâties :	64.17%

Compte tenu des projets d'investissement importants de la Commune, en particulier la requalification du centre-ville, les réfections de la Rue St Vincent, des tennis, la participation de la Commune à l'opération de logement social dans l'ilot central de la ZAC du Centre.

Compte tenu de l'augmentation des charges de la Commune pour le fonctionnement des services publics à la personne et à l'enfance (Médiathèque, restaurants scolaires, services d'animation des enfants autour du restaurant scolaire, Crèche Halte-garderie, réforme des rythmes scolaires)

Compte tenu du faible taux de fiscalité de la Commune par rapport aux communes de la même strate démographique, il est proposé de relever les taux d'imposition de 1%.

Le Conseil Municipal délibère et décide par 6 voix contre (équipe minoritaire) et 19 voix pour

De voter les taux des impôts suivants pour 2014

Taxe d'habitation :	8.15 %
Taxe foncière bâties :	16.49 %
Taxe foncière non bâties :	64.80 %

b) Vote des subventions aux associations

Le Maire informe le Conseil municipal que par délibération du 5 février 2014 les subventions aux associations ont été votées en prenant comme critère qu'avant le vote du budget primitif, le montant des subventions sont au plus égales à celles de l'année précédente.

La commission finances association examinera les demandes des associations et le Conseil municipal ajustera éventuellement en conséquence les montants de subventions qui sont pour le moment, le réprecise-t-elle, identiques à ceux de l'année passée.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

De prendre acte des subventions qui ont été accordées aux associations le 5 février 2014 dont la liste suit,

Associations	2013	2014	Observations
	Montant €	Montant €	
ACCA St Hubert	180	180	
Amicale anciens combattants	180	180	
Amicale du personnel	7 120	7 120	
Association Jumelage Godiasco	1 500	1 500	
Association Cajun Musique	180	180	
Assoc. Challes Sport Football	2 000	2 000	
Association Parents d'Elèves	1 850	1 850	
Assoc.Sportive et Culturelle	23 760	11 760	17 160 - 6 000 d'acompte
Badminton Open Club	7 000	7 000	
Boxing Club	3 000	3 000	
Centre Savoyard de Vol à Voile	2 000	2 000	
Challes Aviation	2 500	180	
Challes Culture Loisirs	1 500	1 500	
Challes Taekwondo	700	700	
Challes Volley Loisirs	180	180	
Club des Aînés Ruraux	600	600	
Connaissance de Challes	2 610	180	
Gym Challes Association	180	180	
Gym volontaire GVM	180	180	
Karaté Club de Challes	800	800	
Les Amis du Clap	300	300	
les Archers du Roc Noir	1 000	1 000	
Musique Municipale	16 640	15 400	
Les mains qui sauvent	180	180	
Office du tourisme	113 672	103 672	
Prévention routière	200	200	
Tennis Club de Challes les Eaux	1 200	1 200	
Union sportive La Ravoire/Challes	15 500	15 500	
Yoga Challes	180	180	
Association lire et faire lire	180	180	
Union Nle des parachutistes	180	180	
Collège Barby	800	-	Exceptionnelle
TOTAL	208 052,00	179 262	

D'intégrer les subventions au budget primitif 2014 à l'article 6574, sachant que le crédit total prévu au compte 6574 du budget primitif 2014 est de 270 000 €.

c) Vote du budget primitif 2014

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif 2014 de la Commune qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses = 6 615 700 €
Recettes = 6 615 700 €

Investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total
Dépenses =	1 412 631.59 €	2 301 343.41 €	3 713 975.00 €
Recettes =	601 108.50 €	3 112 866.50 €	3 713 975.00 €

Le Conseil Municipal délibère et décide par 6 voix contre (équipe minoritaire) et 20 pour

De voter tel que présenté le budget primitif 2014 de la Commune.

4) Présentation et vote du budget primitif annexe 2014 du Camping

Le projet de budget primitif annexe 2014 du Camping qui a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 23 avril 2014.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget du camping pour ensuite procéder à son vote.

a) Affectation du résultat de fonctionnement 2013 sur le budget 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif annexe 2013 du Camping fait ressortir un excédent de Fonctionnement de 95 619.94 €.

Il est proposé d'affecter pour l'année 2014

- 45 000.00 € en fonctionnement au compte 002.
- 50 619.94 € en investissement au compte 1068

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

- De donner son accord pour l'affectation proposée par le Maire sur l'exercice 2014 (Budget Primitif 2014) comme indiqué ci – dessus.

b) Vote du budget primitif annexe 2014 du Camping

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif annexe 2014 du camping qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses = 184 000 €
Recettes = 184 000 €

Investissement

Dépenses = 109 236 €
Recettes = 109 236 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

De voter le budget primitif annexe 2014 du Camping

5) Présentation et vote du budget primitif annexe 2014 du Cinéma

Le projet de budget primitif annexe 2014 du Cinéma a été examiné par le Conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire du 23 avril 2014, et présenté à la commission des finances du 16 avril 2014.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'examiner le budget du cinéma pour ensuite procéder à son vote.

Le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif annexe 2014 du Cinéma :

Fonctionnement

Dépenses =	213 000 €
Recettes =	213 000 €

Investissement

Dépenses =	69 847 €
Recettes =	69 847 €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité

De voter le budget primitif annexe 2014 du Cinéma

6) Questions diverses

a) Tarifs 2014 de la buvette du Camping

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs de la buvette du camping municipal pour 2014

Il est précisé que les taux indiqués sont ceux en vigueur à ce jour.

RESTAURATION - TVA à 10 %

	<u>HT</u>	<u>TVA</u>	<u>TTC</u>
LE SAVOY'S BURGER FRITE SALADE (Steak haché 100gr- Reblochon - Tomate - Salade-- Frite 100gr)	5.45	0.55	6.00
TARTINE CHAUDE SAVOYARDE (Pain de Campagne- Comté – lardon- Pommes de terre)	4.09	0.41	4.50
LA GRANDE SALADE DU MARCHE DU SAVOY (Exemple selon arrivage : Salade César – Salade Mozzarella – Salade Toast Reblochon)	5.45	0.55	6.00
ASSIETTE APERO SAVOYARDE (charcuterie, fromage) (Rosette – Jambon cru – Coppa - Fromage local)	4.09	0.41	4.50
GRANDE ASSIETTE FROIDE SAVOYARDE (Rosette – Jambon cru – Coppa - Fromage local)	5.91	0.59	6.50
FRITES (200gr)	2.27	0.23	2.50
FRITES (100gr)	1.36	0.14	1.50
GRATIN DAUPHINOIS (150gr)	2.27	0.23	2.50
HOT DOG 100% Boeuf	3.18	0.32	3.50
PIZZA (200gr)	3.18	0.32	3.50
FRITES NUGETS (repas enfants)	2.73	0.27	3.00

LES REPAS DU «SAVOY» SUR COMMANDE / D'ANIMATION – TVA 10 %

REPAS SAVEURS SAVOYARDE D'AUTREFOIS (3 ravioles - 1 Tourton épinard/pomme de terre - 1 Tourton Reblochon - charcuterie - salade verte - tomates - miel)	10.91	1.09	12.00
REPAS TARTIFLETTE AVEC SALADE	10.91	1.09	12.00
REPAS + ANIMATION	13.64	1.36	15.00

DESSERTS – TVA 10 %

FROMAGE BLANC Confiture MYRTILLE MAISON OU MIEL DES BAUGES	2.27	0.23	2.50
TARINMISU (pain d'épices – chartreuse – mascarpone – myrtilles)	3.18	0.32	3.50
GAUFRE SUCRE	1.36	0.14	1.50
GAUFRE NUTELLA	1.82	0.18	2.00

GLACES – TVA 10 %

MAGNUMS (Classique – Double Caramel – Blanc/Fraise)	2.36	0.24	2.60
SOLERO (Mojito – Exotic)	1.36	0.14	1.50
X TOP	0.91	0.09	1.00

ALCOOL – TVA 20 %

RICARD (Grand)	1.92	0.38	2.30
RICARD (petit)	1.25	0.25	1.50
MARTINI (rouge/blanc)	1.67	0.33	2.00
VIN DE SAVOIE AU VERRE 22 cl	1.25	0.25	1.50
BIERE PRESSION	1.75	0.35	2.10
KIR	1.33	0.27	1.60
ROSE PAMPLEMOUSSE	1.25	0.25	1.50

CARTE DES VINS DE SAVOIE – TVA 20 %**La bouteille 0.75 cl**

Gamay rouge	6.67	1.33	8.00
Abymes	5.67	1.13	6.80
Mondeuse	7.17	1.43	8.60
Apremont	5.83	1.17	7.00

Roussette	7.50	1.50	9.00
Chignin Bergeron	11.75	2.35	14.10
Rosé Gamay	8.33	1.67	10.00
Pétillant	10.25	2.05	12.30

Au verre 0.15 cl

Gamay rouge	1.33	0.27	1.60
Abymes	1.25	0.25	1.50
Mondeuse	1.42	0.28	1.70
Apremont	1.25	0.25	1.50
Roussette	1.50	0.30	1.80
Chignin Bergeron	2.42	0.48	2.90
Rosé Gamay	1.67	0.33	2.00
Pétillant	2.08	0.42	2.50

BOISSONS SANS ALCOOL – TVA – 10 %

SMOOTHIES 100% Naturel (6 Parfums)	2.73	0.27	3.00
COCA COLA – ORANGINA – ICE TEA - PERRIER	1.82	0.18	2.00
EAU MINERALE 1.5 L	1.36	0.14	1.50
EAU MINERALE 0.5 L	0.91	0.09	1.00
EAU MINERALE GAZEUSE 1.5 L	2.27	0.23	2.50
LIMONADE (le verre)	1.00	0.10	1.10
DIABOLO (le verre)	1.36	0.14	1.50
SIROP (le verre)	1.00	0.10	1.10
SMOOTHIES 100% FRUITS	2.73	0.27	3.00
CAFE	0.91	0.09	1.00
THE	1.36	0.14	1.50

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'approuver tels que présentés les tarifs de la buvette du camping municipal pour la saison 2014.

b) Membres des syndicats intercommunaux et commissions municipales

Syndicats intercommunaux

SIVU Gendarmerie

T : Yves THÉVENOT
 T : Bernard BILLARD
 S : Jean Pierre PASSIN
 S : Jean Yves JACQUIER



SIVU Jeunesse

T : Danièle D'AGOSTIN
 T : Gisèle PLUOT (jeunesse)
 T : Sandrine CHUZEVILLE (enfance)
 T : Marie-Christine LOPEZ (arts vivants)
 S : Josette REMY (enfance)
 S : Pascal AVRY (jeunesse)
 S : Colette PALHEC-PETIT (arts vivants)

SIVU Blés d'Or

T : Jeannette EXCOFFON
 T : Gisèle PLUOT
 T : Antoinette MÉLÉ

CLECT Chambéry métropole

T : Josette REMY
 T : Jean-Yves JACQUIER
 S : Yves THÉVENOT
 S : Jean-Claude CLANET

Métropole Savoie

T : Josette REMY
 T : Julien DONZEL
 T : Maurice MEUNIER
 S : Jean-Yves JACQUIER
 S : Yves THÉVENOT
 S : Claude MULLER



Commissions Communales

Cadre de vie

- environnement
- fleurissement
- espaces verts

Bernard BILLARD

Sandrine CHUZEVILLE
 Véronique ABOUDRAR
 Françoise DELACHAT

Education

- activités périscolaires
- affaires scolaires
- petite enfance



Ginette GRUNENWALD

Jeannette EXCOFFON
 Pascal AVRY
 Laurent NADAUD
 Chrystel DI MEO GUIGON
 Sandrine CHUZEVILLE

Fêtes et cérémonies

Jean Pierre PASSIN
 Claude MULLER
 Gérard GAYET



b) Membres des syndicats intercommunaux et commissions municipales

Syndicats intercommunaux

SIVU Gendarmerie

T : Yves THÉVENOT
 T : Bernard BILLARD
 S : Jean Pierre PASSIN
 S : Jean Yves JACQUIER



SIVU Blés d'Or

T : Jeanjette EXCOFFON
 T : Gisèle PLUOT
 T : Antoinette MÉLÉ

CLECT Chambéry métropole

T : Josette REMY
 T : Jean-Yves JACQUIER
 S : Yves THÉVENOT
 S : Jean-Claude CLANET

SIVU Jeunesse

T : Danièle D'AGOSTIN
 T : Gisèle PLUOT (jeunesse)
 T : Sandrine CHUZEVILLE (enfance)
 T : Marie-Christine LOPEZ (arts vivants)
 S : Josette REMY (enfance)
 S : Pascal AVRY (jeunesse)
 S : Colette PALHEC-PETIT (arts vivants)

Métropole Savoie

T : Josette REMY
 T : Julien DONZEL
 T : Maurice MEUNIER
 S : Jean-Yves JACQUIER
 S : Yves THÉVENOT
 S : Claude MULLER



Commissions Communales

Cadre de vie

- environnement
- fleurissement
- espaces verts

Bernard BILLARD

Sandrine CHUZEVILLE
 Véronique ABOUDRAR
 Françoise DELACHAT

Education

- activités périscolaires
- affaires scolaires
- petite enfance

Ginette GRUNENWALD

Jeannette EXCOFFON
 Pascal AVRY
 Laurent NADAUD
 Chrystel DI MEO GUIGON
 Sandrine CHUZEVILLE



Fêtes et cérémonies

Jean Pierre PASSIN
 Claude MULLER
 Gérard GAYET



Prévention, sécurité
 - SIVU Gendarmerie
 - Police municipale
Yves THÉVENOT
 Pascal AVRY
 Chrystel DI MEO GUIGON
 Thierry DORDOLO
 Bernard BILLARD
 Jean Pierre PASSIN

Urbanisme
 - PLU
 - permis de construire
Solange PLAISANCE
 Gérard GAYET
 James HALLAY
 Patrick ESTEVE
 Françoise DELACHAT
 Ginette GRUNENWALD

Vie Culturelle
Julien DONZEL
 Solange PLAISANCE
 Danièle D'AGOSTIN




Commission d'appels d'offres
Daniel GROSJEAN Pdt
 T : Josette REMY
 T : Claude MULLER
 T : Antoinette MÉLÉ
 T : Maurice MEUNIER
 S : Gérard GAYET
 S : Jean Pierre PASSIN
 S : James HALLAY
 S : Jean-Claude CLANET

Finances
 - budget
Josette REMY
 James HALLAY
 Antoinette MÉLÉ
 Yves THÉVENOT
 Julien DONZEL

Vie sociale
 - CCAS
 - délégués handicapés
Jeannette EXCOFFON
 Gisèle PLUOT
 Françoise DELACHAT
 Antoinette MÉLÉ

Jeunesse, centre de loisirs
Danièle D'AGOSTIN Pdte
 Gisèle PLUOT (jeunesse)
 Sandrine CHUZEVILLE (enfance)
 Marie-Christine LOPEZ (arts vivants)
 Josette REMY (enfance)
 Pascal AVRY (jeunesse)
 Colette PALHEC-PETIT (arts vivants)

Travaux
 - infrastructures (voirie, bâtiments)
Claude MULLER
 Gérard GAYET
 Thierry DORDOLO
 James HALLAY
 Patrick ESTEVE
 Bernard BILLARD
 Ginette GRUNENWALD




Economie locale
- commerces
- entreprises
- artisanat
Josette REMY
Laurent NADAUD
Véronique ABOUDRAR

Vie associative
- gestion des salles
- relations avec les associations
Danièle D'AGOSTIN
Thierry DORDOLO

Communication
Julien DONZEL
Laurent NADAUD
Patrick ESTEVE
Josette REMY
Yves THÉVENOT
Danièle D'AGOSTIN

Tourisme, thermalisme, santé
Yves THÉVENOT
Chrystel DI MEO GUIGON
Danièle D'AGOSTIN
Jeannette EXCOFFON
Jean-Yves JACQUIER



Challes les Eaux, le 2 Mai 2014

La Secrétaire de séance,
Josette REMY

